

Procès-verbal de la réunion spéciale de Katakuhimatsheta de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh à la salle 203, Takuhikanitshuap et par visioconférence (*Teams*), située au 1671, rue Ouiatchouan à Mashteuiatsh, le lundi 29 uskahu-pishim^u (septembre) de 11 h 05 à 11 h 06.

SONT PRÉSENTS : Jonathan Germain, pekuakamiu ilnutshimau (chef)
Carina Dominique, takuhikaniss(conseillère)
Sylvie Langevin, takuhikaniss(conseillère)
Julie Léveillé, takuhikaniss(conseillère)
Sandy Raphaël, takuhikaniss(conseillère)
Lenny Valin, takuhikaniss(conseiller)
Vicky Lord, Kananakatuelitak tshitshe utshimau mashinaikan
(greffière)

SONT ABSENTS : Patrick Courtois, takuhikaniss(conseiller) - (REPRÉSENTATIONS)
Sylvie Langevin, takuhikaniss(conseillère) - (RAISONS PERSONNELLES)

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture de l'ordre du jour
3. Bureau du greffe
4. Éducation et main-d'œuvre
 - 4.1 Modification du plan d'effectif 2025-2026, direction des Services aux élèves
5. Levée de la réunion

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Pekuakamiu ilnutshimau Jonathan Germain assume la présidence. Le quorum étant atteint, la réunion est officiellement ouverte.

RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHMATSHETA

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Pekuakamiu ilnutshimau Jonathan Germain procède à la lecture de l'ordre du jour de la présente réunion, qui est adopté sans modification.

Proposé par Carina Dominique
Appuyé de Julie Léveillé
Adopté à l'unanimité

3. ÉDUCATION ET MAIN-D'ŒUVRE

3.1. MODIFICATION DU PLAN D'EFFECTIF 2025-2026, DIRECTION DES SERVICES AUX ÉLÈVES

RÉSOLUTION N° 8 986

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan est inscrit dans une démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale et entend assurer une saine gouvernance et une gestion efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

Considérant que l'unité de négociation du Syndicat des travailleuses et travailleurs de l'enseignement de Mashteuiatsh (STTEM) est l'agent-négociateur et mandataire des enseignants et des professionnels inclus dans l'unité de négociation et décrite à l'accréditation émise par le Conseil canadien des relations industrielles (CCRI) par l'ordonnance 10671-U du 24 takuatsh-pishimu (novembre) 2014;

Considérant que Katakuhimatsheta a donné le mandat de négocier une convention collective pour l'éducation de Mashteuiatsh en 2017, en s'assurant de répondre aux orientations politiques, soit de développer des relations harmonieuses avec les syndicats et de respecter les principes quant à l'embauche préférentielle accordée aux Pekuakamiulnuatsh, à la capacité de payer de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan et à l'équité interne, d'ailleurs assurée en grande partie;

CONSIDÉRANT que la convention collective intervenue entre Pekuakamiulnuatsh Takuhikan et le STTEM a été signée le 15 nissi-pishimu (mai) 2017 et que cette dernière a été révisée et signée le 16 nissi-pishimu (mai) 2022;

RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

CONSIDÉRANT que le STTEM a accepté l'ensemble des modifications au plan d'effectifs proposées de même que le nouveau profil de responsabilités.

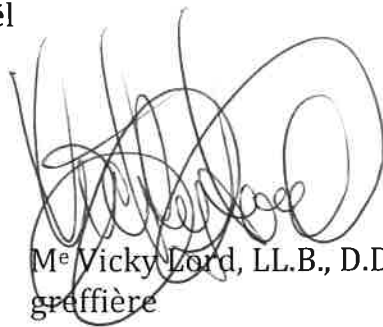
Il EST RÉSOLU d'autoriser la direction de l'unité administrative Éducation et main-d'œuvre, à signer l'entente complémentaire no. 34 avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de l'enseignement de Mashteuiatsh (STTEM) relativement à la modification du plan d'effectifs de la direction des Services aux élèves, ce qui correspond à la modification d'un poste de psychoéducateur pour un poste d'agent de relations humaines.

Proposé par Julie Léveillé
Appuyé de Lenny Valin
Adopté à l'unanimité

4. LEVÉE DE LA RÉUNION

Levée de la réunion à 11 h 06.

Proposé par Carina Dominique
Appuyé de Sandy Raphaël
Adopté à l'unanimité



Me Vicky Lord, LL.B., D.D.N.
greffière